



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

14.05.1979 - 20h30

Présents : Mme VANLERBERGHE - MM. BERNARD, BOUTILLIER, DARRAS, DOUET, JOZWAK, LAUDIJOIS, LELONG.

Absents excusés : Mme PICKERING, MM. RICHARD et VERSIGNY.

Secrétaire de séance : M. DOUET Jean-Paul

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion, nous passons à l'ordre du jour.

I. CONCERT DU 05.05.79

Les résultats sont assez bons, tant sur le plan de la participation que sur le plan financier.

Les recettes s'élèvent à : 2.765F00

Les dépenses " à : 1.718F91 (moins droits d'auteurs)

- Une somme de 250 F est allouée à la Chorale "A coeur Joie"

- Un autre concert est programmé pour l'an prochain aux alentours du 15 mai.

II. TONDEUSE

La réponse du Maire de Nanteuil est négative (leur matériel étant en panne). Les essais effectués par JOURDAINE sont concluants, la décision est donc prise d'acheter le matériel présenté. M. BERNARD et les cultivateurs présents s'engagent à tondre le terrain en temps et en heure. D'autre part la tondeuse de l'U.S.M. va être mise à la disposition de la commune pour tondre les pelouses et sous la main courante du terrain de foot.

III. CHIENS EN LIBERTE

Un rappel aux propriétaires de chiens concernant leurs responsabilités a été fait.

IV. AMENAGEMENT TROTTOIRS RUE MOUTIER.

De la terre, pour effectuer un mélange, va être rapportée dans les parterres.

V. BANCS DU JEU D'ARC

Un devis a été effectué pour repeindre les bancs, il s'élève à 904F29. Devant le coût de cette opération, à l'unanimité la décision est prise de faire effectuer ce travail par le garde-champêtre en prenant la précaution de brûler la peinture.

VI. GARDE-CHAMPETRE

M. DEBROUWER devant s'arrêter en Décembre son remplacement sera évoqué lors de la prochaine réunion.

VII. VESTIAIRE

M. PICOU Adresse une lettre à la commune lui demandant expressément d'effectuer l'opération réglementairement (suite à nos demandes de devis). Une discussion s'engage pour savoir si l'on peut traiter de gré à gré avec un entrepreneur. Des renseignements vont être demandés à la Sous-Préfecture.

La séance est levée à 23h30.